

Le Mans, le 20 juin 2014

Mme Florence Lahaye  
M. Julien Cristofoli  
M. Dominique Chaperon  
Co-secrétaires départementaux **SNUipp-FSU**  
à  
M. Jacky Crépin  
Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : lettre ouverte concernant la « réquisition » des enseignant-es **UPE2A** sur des missions de remplacement

Monsieur le Directeur académique,

Depuis le début du mois, les élèves allophones arrivants n'ont plus le droit au dispositif **UPE2A** (**Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants**), leurs enseignant-es ayant été réquisitionné-es pour effectuer des remplacements jusqu'au 4 juillet, dernier jour d'école de l'année scolaire en cours.

Par ce choix, l'Éducation nationale contrevient en plusieurs points, à l'application de la circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012 régissant l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés, qui stipule que l'École doit :

- *“assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École,”*
- *“aussi être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle,”*
- *[dès] “la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A [assurer] un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré [...]”.*

C'est au nom du respect des 9 heures hebdomadaires que l'an passé, l'administration a modifié l'organisation des dispositifs sans concertation avec les acteurs de terrain. La mise en place effective n'aura duré que d'octobre à mai dans les meilleurs cas puisque lors d'un arrêt maladie de plusieurs mois, aucun remplacement n'a été assuré.

Quel bilan tirer alors de ce dispositif dans un contexte aussi instable ? La volonté de l'administration de le mettre en place de façon pérenne est-elle réelle ? Permettez-nous d'en douter.

Au final, la décision que vous avez prise se révèle discriminatoire à l'égard des élèves allophones qui doivent pouvoir bénéficier d'un dispositif spécifique comme stipulé dans la circulaire ministérielle pré-citée. Ces élèves et leurs familles ne comprennent pas ce changement brutal, sans

explication, et vivent à juste titre, cette décision comme une injustice à leur égard.

Cette décision résonne également comme une non reconnaissance et donc une forme de mépris à l'égard des enseignant-es UPE2A et du travail qu'ils et elles effectuent. Elle contraint les enseignant-es des classes ordinaires à revoir précipitamment l'organisation de leurs enseignements pour accueillir "convenablement" leurs élèves allophones sur toute la semaine.

Depuis de nombreux mois le SNUipp-FSU vous alerte sur la situation catastrophique de notre département au niveau du manque de personnels qui conduit à des choix intenable conduisant à un sentiment d'injustice et d'abandon vis-à-vis des familles. La dotation d'un seul poste, qualifiable mathématiquement de positive, ne permettra vraisemblablement pas de rétablir des conditions de travail favorables à la réussite de toutes et tous les élèves, pourtant avancée comme priorité du quinquennat.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique de respecter le droit à la scolarité et l'équité entre les élèves en mettant un coup d'arrêt aux « réquisitions » et en transmettant au ministre de l'Éducation nationale l'urgente nécessité d'une dotation supplémentaire afin que la situation désastreuse en terme de remplacement que nous connaissons cette année ne se reproduise pas. Nous renouvelons également notre demande d'être reçu en audience dans les plus brefs délais avec les enseignant-es UPE2A.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces demandes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur académique, nos respectueuses salutations.

Dominique CHAPERON



Julien CRISTOFOLI



Florence LAHAYE



Co-secrétaires départementaux du **SNUipp-FSU** de la Sarthe